

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sur convocation en date du quatorze septembre, sous la présidence de Monsieur André JARDIN, Maire.

Etaient présents : JARDIN André Maire, BERNARDIN Jocelyne 1^{er} adjoint, FRADIN Jacques 2^{ème} adjoint, CHASSIN Murielle, 3^{ème} adjoint, PRUDHOMME Colette, BIROL Christiane, VOISIN Didier, ROUSSET Sandrine, LAMOUREUX Martine, RAULET Arnaud, DARBELET Nadège, JOLY Sébastien, GACHES Amandine.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

Mr QUILLIER Roland, absent, a donné pouvoir à Mr JARDIN André.
Mr BOUDONNAT Jean, absent, a donné pouvoir à Mr RAULET Arnaud.
Mr DEGRANGE Hubert, absent, a donné pouvoir à Mr VOISIN Didier.
Mr BERGER Pascal, absent (présent à 20 h 15).
Mme FALLET Laure, absente.
Mr SUREAU Mickaël, absent.

Secrétaire de séance : Mme ROUSSET Sandrine.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19 – PRESENTS ou REPRESENTES : 16

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2022 :

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 13 juin 2022 après remarque formulée par Mr FRADIN Jacques :

- En page 2 concernant le paragraphe demande de subvention Conseil Régional pour les travaux d'aménagement d'une salle associative : il faut rajouter « auprès » de la Région.

AVIS A DONNER SUR LE PROJET D'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DEPOSE PAR LA SOCIETE PHOTOSOL DEVELOPPEMENT DANS LE CADRE DE L'OUVERTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE :

Mr le Maire fait part à l'Assemblée qu'une enquête publique, d'une durée de 34 jours, du 19 septembre 2022 au 22 octobre 2022 inclus, est ouverte en mairie de Lusigny dans le cadre de l'instruction administrative d'une demande de permis de construire déposée par la Société PHOTOSOL DEVELOPPEMENT en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « L'Etang d'Eté » sur la commune de LUSIGNY.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande de permis de construire déposée par la Société PHOTOSOL DEVELOPPEMENT.

AVIS A DONNER CONCERNANT L'IMPLANTATION D'UN ENTREPOT LOGISTIQUE PAR LA SOCIETE EIFFAGE CONSTRUCTION CONFLUENCES SUR LA COMMUNE D'YZEURE DANS LE CADRE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE :

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal de l'ouverture d'une enquête publique du 19 septembre 2022 au 18 octobre 2022, relative à une demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement, présentée par la Société EIFFAGE CONSTRUCTION CONFLUENCES, consistant à l'implantation d'un entrepôt logistique sur le territoire de la commune d'Yzeure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la demande présentée par la Société EIFFAGE CONSTRUCTION CONFLUENCES.

REPRISE DES VOIES ET RESEAUX DU LOTISSEMENT PRIVE LE POIRIER DANS LE DOMAINE COMMUNAL :

Mr le Maire fait part à l'Assemblée, que suite à une réunion avec les copropriétaires du lotissement privé Le Poirier et une entrevue avec Mr NINCK Jean-Paul, propriétaire, la reprise des voies et réseaux semble indispensable pour que Moulins Communauté reprenne l'assainissement.

L'assainissement est compétence de la Communauté d'Agglomération de Moulins à condition que les voiries appartiennent à la commune.

Les parcelles concernées par cette reprise sont :

- B 509 d'une superficie de 2 ca appartenant à Mme NINCK Paulette.
- B 580 d'une superficie de 6 654 m² appartenant à Mr NINCK Jean-Paul.
- B 592 d'une superficie de 545 m² appartenant Mr NINCK Jean-Paul.
- B 598 d'une superficie de 363 m² appartenant à Mr NINCK Jean-Paul.
- B 616 d'une superficie de 1 451 m² appartenant à Mme NINCK Jean-Paul (en indivision avec Mme NINCK Paulette).

Soit une superficie totale de 9 015 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la reprise des voies et réseaux du lotissement privé Le Poirier dans le domaine communal pour une superficie totale de 9 015 m² à titre gratuit comprenant les parcelles : B 509 – B 580 – B 592 – B 598 – B 616.

Sébastien JOLY indique que Mr NINCK a été condamné par la justice à réaliser, sous astreinte, des travaux conformes. Il demande des garanties quant à l'exécution de ceux-ci pour éviter de faire supporter à la collectivité d'éventuels travaux dont elle n'est pas à l'origine. Si tel est le cas, il ne s'oppose pas à la reprise de la voirie par la commune.

AUTORISATION POUR VENDRE UNE PARTIE D'UNE PARCELLE A LA SOCIETE ATC FRANCE (ANTENNE RELAIS LIEU-DIT POMAY) :

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la Société ATC France désire se porter acquéreur d'une partie de la parcelle cadastrée C 210 au lieu-dit Pomay pour une superficie de 300 m² environ. ATC France propose la somme de 30 000 € pour cette acquisition. L'arpentage et le bornage du terrain seront réalisés aux frais de l'acheteur ATC France.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte de vendre à la Société ATC France une partie de la parcelle C 210 au lieu-dit Pomay pour une superficie de 300 m² au prix de 30 000 €.
- Autorise Mr le Maire à signer tous documents relatifs à cette vente.

La Société ATC France verse un loyer annuel d'environ 2 200 €.

Sébastien JOLY ne s'oppose pas à la vente de la parcelle en direction de la société ATC France mais demande à Mr le Maire qu'un engagement de fonctionnement de l'antenne relais soit assuré.

Amandine GACHES confirme que l'antenne relais ne fonctionne pas malgré les nombreux contacts qu'elle a pris auprès de la société ATC France.

ACQUISITION D'UNE PARCELLE SITUÉE RUE DE FRADAN :

Mr le Maire explique à l'Assemblée qu'il a pris contact avec la famille REY, propriétaire de la parcelle A 285, située rue de Fradan, en vue de l'acquisition de ce terrain afin de posséder une réserve foncière. La superficie de cette parcelle est de 2 hectares. La famille REY propose un prix de vente de 1 € le m² soit 20 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte d'acquérir la parcelle A 285, située rue de Fradan, appartenant à la famille REY pour la somme de 20 000 €.
- Autorise Mr le Maire à signer tous documents relatifs à cet achat.

Mr FRADIN Jacques donne le compte-rendu d'une réunion qui a eu lieu avec le service urbanisme de Moulins Communauté concernant le PLU de la commune :

Historique :

Notre PLU (Plan Local d'Urbanisme) date de 2014, et présente dans cette mouture 4 OAP (Opérations d'Aménagements Programmés). Comme cela vous a été indiqué lors d'un Conseil Municipal, nous approchons de l'échéance fixée à 9 ans pour la limite d'aménagement de ces surfaces.

But de la réunion :

Le but de la réunion était d'avoir un éclairage sur la position à adopter avant la fin du délai, et de mesurer les conséquences que pourrait avoir une révision immédiate du PLU.

Situation actuelle des OAP :

Parmi les 4 OAP qui se trouvent en zone (1AU), seulement une a fait l'objet d'un aménagement (Sur le haut du lotissement des Moines route de Thiel). Pour certaines de ces OAP, les surfaces concernent plusieurs propriétaires, d'où les difficultés rencontrées pour aménager l'ensemble, entre les propriétaires qui souhaitent vendre et les autres.

De plus, il existe également 2 autres zones dont les surfaces se trouvent en catégorie 2AU. Ces zones ne peuvent être aménager qu'à partir du moment où l'aménagement des zones 1AU est terminé.

Les conséquences d'une révision :

Actuellement, l'objectif de la loi Climat est la mise en place d'une stratégie de sobriété foncière afin de répondre aux exigences concernant la réduction de l'artificialisation des sols. (Rappel : Voir point évoqué en septembre 2021 par Mme Rizand lors la rencontre entre les élus et les services préfectoraux)

Avec ces nouvelles dispositions, une révision entraînera très certainement le retour en zone naturelle des 3 OAP restantes, avec de fait l'impossibilité de construction sur ces parcelles, et probablement la diminution d'autres surfaces de type U, au motif que ces surfaces n'ont pas connu de mouvement d'urbanisme depuis l'ouverture du PLU.

Les propositions :

- 1) Attendre l'obligation réglementaire pour la révision de notre PLU.
- 2) Informer l'ensemble des propriétaires des OAP sur l'échéance de mars 2023, positionnant leurs parcelles comme non constructibles.
- 3) Voir avec les 2 OAP de type 1AU dont certains propriétaires avaient déjà travaillé sur un aménagement, si des dossiers avec CU peuvent être déposés rapidement. En effet, une surface d'aménagement significative d'au moins 30% de l'OAP pourrait suffir à conserver l'ensemble constructible.
- 4) Enfin, voir si la commune peut réaliser des acquisitions de terrains dans les zones de type 2AU afin de conserver certaines surfaces en réserve foncière communale pour l'avenir.

Mr le Maire donne quelques estimations concernant le lotissement de la Maurance : le coût des travaux s'élèverait à 345 000 € environ, la superficie totale de tous les lots est de 8 856 m² soit un coût de vente des lots à 39 € le m².

ACQUISITION D'UNE PARCELLE BOISEE SITUÉE AU LIEU-DIT LES COQS :

Mr le Maire explique à l'Assemblée qu'il a pris contact avec Mr MALET Michel, propriétaire de la parcelle boisée E 46 située lieu-dit Les Coqs, jouxtant l'étang de la Ferme, en vue d'une prochaine acquisition. La superficie de cette parcelle est d'environ 3 hectares. Mr MALET Michel propose un prix de vente de 10 000 € l'hectare soit 30 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte d'acquérir la parcelle E 46 située lieu-dit Les Coqs, appartenant à Mr MALET Michel, pour la somme de 30 000 €.
- Autorise Mr le Maire à signer tous documents relatifs à cet achat.

Le projet du Conseil Municipal est de créer et aménager un parcours de santé dans ce bois ainsi qu'un chemin de randonnée reliant le bois à l'étang de la Ferme. Le Conseil Municipal recherchera des prestataires pour ce projet.

NOUVEAUX HORAIRES DE L'ECLAIRAGE PUBLIC :

Face à l'augmentation des tarifs de l'électricité, le Conseil Municipal envisage de modifier les horaires de l'éclairage public. En collaboration avec le SDE 03, plusieurs propositions ont été établies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition :

- En agglomération : l'éclairage public sera interrompu de 22 h à 6 h 30.
- Salle polyvalente : en semaine : l'éclairage public sera interrompu de 22 h 30 à 4 h.
- Le week-end : éclairage permanent la nuit du samedi au dimanche en raison de l'utilisation de la salle polyvalente.
- Soit une économie de 600 heures d'éclairage. Les tarifs de l'électricité sont garantis jusqu'à fin 2023.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET :

Mr le Maire explique au Conseil Municipal qu'un poste d'adjoint technique à temps complet existe au tableau des effectifs du personnel. Ce dernier étant vacant, il convient de nommer un agent à ce poste à compter du 1^{er} octobre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, nomme Mr DA SILVA CANTO James au poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2022.

Mr DA SILVA CANTO James faisait partie du service intérim du centre de gestion pour le mois de septembre. Il intégrera les effectifs du personnel de la commune au 1^{er} octobre 2022 en tant que stagiaire.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION A TEMPS NON COMPLET (30 H) :

Mr le Maire fait part à l'Assemblée qu'il est nécessaire de créer un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (30 heures) à compter du 1^{er} octobre 2022 suite à un départ en retraite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de créer un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (30 heures) à compter du 1^{er} octobre 2022.
- Approuve le nouveau tableau des effectifs du personnel en le complétant par :
 - 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet (30 heures).

Mme Léa PICAUD faisait partie du service intérim du centre de gestion depuis novembre 2020 suite au remplacement de Mme MARQUET Eliane. Elle intégrera les effectifs du personnel de la commune au 1^{er} octobre 2022 en tant que stagiaire.

SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION A TEMPS NON COMPLET :

Mr le Maire explique à l'Assemblée qu'un agent a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} juillet 2022, Cet agent occupait un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (24 heures). Il convient donc de supprimer ce poste vacant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide la suppression, à compter du 1^{er} octobre 2022, du poste d'adjoint d'animation à temps non complet (24 heures).
- Approuve le nouveau tableau des effectifs du personnel portant suppression du poste d'adjoint d'animation à temps non complet (24 heures).

DEMANDE DE L'AIDE DE SOLIDARITE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL :

Mr le Maire présente à l'Assemblée, un devis de l'entreprise SALY MAT concernant la pose de portails et clôtures. Celui-ci s'élève à la somme de 9 205.41 HT soit 11 046.49 TTC. Cette réalisation pourrait prétendre à l'aide de solidarité du Département de 5 000 Euros.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis présenté par l'entreprise SALY MAT et fait la demande d'aide auprès du Conseil Départemental.

COURRIER DU COMITE DE JUMELAGE :

Mr le Maire donne lecture d'un courrier du président du Comité de Jumelage. Suite à l'assemblée générale du 09 septembre 2022, il est demandé au Conseil Municipal de se positionner sur l'avenir du jumelage.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaitent proposer aux membres du Comité de Jumelage un déplacement en Allemagne, pendant lequel il serait peut-être possible de rencontrer des responsables locaux, afin d'envisager de nouveaux échanges.

POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE :

Mr le Maire donne les chiffres des effectifs scolaires et de la cantine :

Ecole maternelle : 56 élèves répartis ainsi :

- Petite section (Mme LABARTE-PIOL) : 14 élèves
- Moyenne section (Mme FEITH) : 22 élèves

- Grande section (Mme HEDDADJ) : 20 élèves

Ecole élémentaire : 103 élèves répartis ainsi :

- CP (Mme GLAVET / Mme DESMOULES) : 21 élèves
- CE1 (Mme BOYER) : 20 élèves
- CE2 (Mme VOILLOT) : 14 élèves
- CM1 (Mme ABGERE) : 23 élèves
- CM2 (Mme LAVIGNE-MALHURET) : 25 élèves

Nombre d'inscription à la cantine : 153 inscriptions :

- Permanent : 141 inscriptions répartis ainsi :
 - Maternelle : 49 inscriptions
 - Elémentaire : 92 inscriptions
- Occasionnel : 12 inscriptions répartis ainsi :
 - Maternelle : 4 inscriptions
 - Elémentaire : 8 inscriptions

6 enfants ne sont pas inscrits à la cantine. Il y a toujours 2 services à la cantine pour l'école élémentaire et 1 service pour l'école maternelle.

Mme LAVIGNE-MALHURET Marie, directrice de l'école élémentaire, est affectée à un nouveau poste en tant que référente départementale du sport au sein des écoles du département de l'Allier. Mme Justine DESMOULES assurera la direction par intérim pour l'année scolaire 2022/2023.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire :

↳ Donne lecture d'un mail de Fabrice MARIDET, Conseiller Départemental, concernant le trafic poids lourds sur la RD 286. Un arrêté permanent a été transmis par l'UTT au service exploitation pour limiter le tonnage sur cette route départementale. La RD 286 fera l'objet de travaux en 2023.

↳ Donne lecture de la carte de remerciements de Marie-Claire PIETOT pour son départ en retraite.

↳ Aborde un problème de voisinage et la présence d'ovins en zone urbanisée. En effet, plusieurs riverains ont envoyé des courriers, exaspérés par les conditions de voisinage auxquelles ils sont confrontés. Certains riverains ont pu manifester leur mécontentement lors de ce Conseil Municipal. Mr le Maire propose de rencontrer les riverains avec les services de la DSV.

Sébastien Joly indique avoir pris contact auprès de la Préfecture de l'Allier et des services vétérinaires de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations. Ces derniers sont intervenus sur place, accompagnés de la gendarmerie nationale. Il indique par ailleurs que cette situation a été signalée, à plusieurs reprises, par les riverains depuis 2001, par courrier, auprès de la mairie de Lusigny. Il signale aussi que plusieurs courriers ont été adressés ces dernières semaines à Monsieur le Maire. À ce jour, ils sont restés sans réponse. Il demande qu'une réponse écrite soit apportée à chacun d'entre eux et qu'une réunion d'information sur la situation soit organisée en présence des riverains, de Monsieur le Maire et des élus qui le souhaitent.

XXXXXXXXXX

Jocelyne BERNARDIN

- Informe que le centre aéré pour les vacances de Toussaint aura lieu du 24 au 28 octobre 2022. Le thème sera « Le monde fantastique et féérique ». Les inscriptions seront prises à l'accueil de loisirs du 26 au 30 septembre 2022.
- Informe qu'elle a assisté à une soirée de remerciement des bénévoles et administrateurs du Centre Social de Chevagnes en présence du nouveau président Mr Jean-Louis GUY et de l'ancien président Mr Jean-Paul MARTIN. Cette soirée s'est déroulée à Thiel sur Acolin. Une initiation au golf a été proposée. Le livret des activités 2022/2023 du Centre Social a été distribué dans les boîtes aux lettres courant septembre, des livrets supplémentaires sont disponibles en mairie.

- A participé le 13 septembre 2022 à une réunion de Moulins Communauté concernant la Convention Territoriale Globale. Ce dispositif agit sur les populations. 4 axes de travail :
 - * Maintenir et développer les services de proximité à destination des familles et de leurs enfants.
 - * Développer le « aller vers » et l'égalité des chances des jeunes.
 - * Soutenir la parentalité, identifier et coordonner les actions des acteurs.
 - * Favoriser l'accès aux droits et une offre d'accompagnement des publics fragiles.

Pascal BERGER

- Informe que le cirque PICCOLINO, en collaboration avec l'école maternelle, sera présent sur la commune à partir du 1^{er} octobre 2022 pour toute la semaine. Le chapiteau sera édifié place du Commerce, les animaux seront rassemblés à l'étang. La présentation du spectacle est prévue le vendredi 07 octobre.

Didier VOISIN

- Indique que la réception des travaux de voirie aura lieu le 28 septembre à 11 h avec Mr DUFOUR, ATDA, et Mr AUZELLE, entreprise ADN Travaux Publics.

Murielle CHASSIN

- Souligne le travail de nettoyage qui a été effectué sur la piste d'athlétisme par les employés communaux.
- Signale que la cage de lancé a été détériorée, il y a des trous dans le filet.
- Signale que des associations jouent à la pétanque sur la piste d'athlétisme, ce qui engendre une détérioration de la piste.

Arnaud RAULET

- Signale que des commerçants et artisans sont mécontents de l'application Intramuros car certaines informations concernant leur établissement sont erronées. Il estime faire partie de la commission communication, et déplore qu'il soit convoqué uniquement pour la relecture du bulletin. Il aurait été judicieux de rencontrer les commerçants et artisans pour mettre au point les informations à diffuser sur l'application. Il n'a pas l'impression d'être impliqué.
- Demande que la commission des finances soit convoquée afin d'anticiper les investissement et projets 2023. Il demande plus de concertation au niveau des commissions.

Nadège DARBELET

- De la part de Mr Vincent BOURET, encadrant de l'EACCD, il demande que les cailloux soient enlevés dans les virages de la piste d'athlétisme.
- demande que les dirigeants de l'EACCD des autres communes soient contactés afin de participer financièrement à une éventuelle réfection de la piste d'athlétisme.

Sébastien JOLY

- Informe que les WC publics à l'étang de la Ferme et à l'église sont régulièrement souillés par des personnes mal intentionnées. Une situation récurrente face à laquelle il demande la fermeture immédiate de ces WC par respect des employés communaux qui en assurent la propreté.
- Propose d'organiser une visite du centre d'essai Potain Manitowoc situé au lieu-dit Foubrac. Cette visite pourrait être programmée lorsque les travaux d'agrandissement du site seront terminés.
- SICTOM Nord Allier :
 - * Propose que Lusigny devienne une commune éco-exemplaire. Des actions, suivies par les services du Sictom Nord-Allier, pourront ainsi être mises en place au sein de l'ensemble des services de la collectivité. Un projet qui s'inscrit dans le cadre du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés. Un premier rendez-vous entre les responsables du projet et les élus qui souhaitent y participer doit être prochainement programmé.
 - * Indique que le contrôle d'accès en déchèterie sera effectif à compter du 03 octobre prochain. Il rappelle l'inscription pour chacun des véhicules sur le site internet sictomnordallier.fr

Amandine GACHES

- Signale que le SDE 03 sera présent au forum de la transition écologique qui aura lieu le 7 et 8 octobre 2022 au parc des expositions à Moulins.
- Signale que le SDE 03 sera présent au salon des maires qui aura lieu le 14 octobre 2022 à Montluçon.

Colette PRUDHOMME

- Déplore que certains riverains n'entretiennent pas leurs trottoirs.
- Signale le comportement dangereux de certains jeunes qui circulent avec des trottinettes et des karts dans les rues du bourg.
- Demande que soient rangées les tables et les boîtes de conserves qui sont derrière les vestiaires.

Christiane BIRON

- Demande que les trous soient bouchés dans le chemin du Château des Laurents.
- Demande que le broyage des haies se fasse au-delà du château des Laurents.

Jacques FRADIN

- Signale qu'il a assisté à l'assemblée générale de l'association Croix et Lumière.
- Demande de réunir la commission travaux afin de faire le point sur les travaux et les subventions et également sur les travaux à venir. La commission se réunira le 11 octobre 2022 à 18 h 30 à la mairie.

Jocelyne BERNARDIN

- De la part de Mr QUILLIER, il demande que la rue de la Mairie soit nettoyée.

XXXXXXXXXXXX

La séance est levée à 22 H 15.